On s'abonne: nique, 2º 10;
PARIS, chez M. Alexa
MESNIER, libraire,
place de la Bourse.

# LE PRECURSEUR,

Le prix de l'abonnement est de : 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

# JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 15 AOUT 1828.

Voici les noms des élèves du Collége-Royal qui ent remporté des prix dans les trois premières classes :

PHILOSOPHIE.

Dissertation' latine.

Prix d'Honneur. Alphouse-Victor Baudin, né à Nantua (Ain),

2º prix : Gustave Pipon, né à l'Île de France (pensionnaire.)

2º prix : Gustave ripou, ne a the de-trance (peneionnaire.)

Dissertation Française.

1º prix : Alphonse-Victor Baudin, déjà couronné.
2º prix : Paul-François Hippolyte Marchand, né à Gênes

(externe.) Prix : Alphonse-Victor Baudin , déjà couronné.

Mathématiques spéciales.
Prix : Albin Chalandon , né à Lyon (externe.)
Physique.

1º prix : Louis-Michel Alméras-Latour, né à Vienne (Isère)

pensionnaire.
2º prix : Jean-Jacques Combet, né à Lyon (pensionnaire.)

Mathématiques élémentaires.

prix : Paul-François-Ilippolyte Marchand déjà couronné. ar division. 2° prix; Philippe Piquet, ne à Lyon (externe.)
1° prix; Victor Savoie, de Lyon (externe.)

2. prix : Camille Chevallier, né à St-Trivier-2º division. de-Courtes (Ain), externe. RHÉTORIQUE.

Discours latin.

Prix d'Honneur : Hippolyte Fortoul, né à Digne (pen sionnaire.)

2º prix : Claude Huchard, né à Chalamont (Ain), externe. Discours français.

1<sup>et</sup> prix : Claude Huchard , déjà couronné. 2<sup>e</sup> prix : Autoine-Frédéric Ozanam , né à Milan (externe.) Vers latins.

1" prix : Antoine Frédéric Ozanam, déjà couronné. 2' prix : Claude Huchard, idem.

Version latine.

1er prix : Claude Huchard, dejà couronné.

2º prix ; Paul Thiassait, ne à Lyon (pensionnaire.) Version grecque.

1er prix : Antoine-Frédéric Ozanam, déjà couronné. 2° prix : Pierre Baloffet , né à Lyon (externe.)

MUSIQUE.

Lyon, 15 août 1828.

Monsieur le rédacteur,

Un ancien règlement, particulier au diocèse de Lyon, avait, à ce qu'on assure, interdit dans nos églises toute autre mu-

sique que le monotone plain chant du moyen âge. Le fameux chapitre de Saint-Jean exigeait de chacun de ses membres une memoire aussi exercée que sa noblesse était pure, puisque l'office s'y chantait toujours sans livre et par-fois dans l'obscurité; mais la musique en était severement bannie, et ce ne sut qu'à grande peine que le serpent y sut întroduit. L'orgue, cet instrument si religieux, qui ajoute tant à la pompe des cérémonies d'une vaste cathédrale, fut toujours repoussé de l'église lyonnaise ; peut-être faut-il imputer à cette malheureuse prévention du clergé lyonnais, en grande part du moins, ce qu'il y a de peu du moins, ce qu'il y a de peu musical dans le peuple de notre pays. Il est en esset tel individu qui, arrivé à l'âge d'homme, n'a jamais entendu trois notes dissérentes vibrer à la fois, et qui n'a consequemment aucune idée de l'harmonie; bien différent en cela des habitans de nos provinces méridio-nales et de plusieurs contrées du nord où l'on n'entend jamais une voix chanter seule, sans qu'à l'instant, par instinct et sans étude comme sans effort, une autre voix ne vienne l'accompagner harmonieusement. L'orgue de la cathédrale comme de l'église du village y est pour quelque chose, car ses accords ont formé de bonne heure les jeunes organes de ces chanteurs sans art; et si les jeunes gens ont pu prendre plaisir à se réunir en groupes comme en Allemagne, en Suisse, en Italie et même en Provence, pour chanter en chœur des airs choisis, on peut être sûr que leurs mœurs en ont été adoucies, que leurs goûts en sent devenus plus purs. PeutExcellence.

Prix: Antoine-Frédéric Ozanam, quatre fois couronné, SECONDE.

Narration latine.

Prix : Jean-Marie-François Berthet, né à Vienne, département de l'Isère (pensionnaire.)

Thêm S : tin.

Prix: Jean-Marie Sarrazin, né à Lyon (pensionnaire.)

Version latine. prix : Jean-Jacques Grognier, né à Lyon (pensionnaire.) 2° prix : Félix Guillibert, né à Marseille, idem.

Vers latins.

1er prix : Jean-Marie Sarrazin, déjà couronné. prix : Felix Guillibert, déjà couronné.

Version grecque.

1<sup>87</sup> prix : Félix Grand , né à Lyon (externe.) 2<sup>8</sup> prix :- Antoine Gourrat , né à Lyon (pensionnaire.)

Excellence.

Prix: Joseph Ferdinand Velay, né à Lyon (externe.)

La cérémonie avait été ouverte par un discours de M. Idt, professeur de rhétorique. L'éloignement où la foule nous a contraints de nous tenir, ne nous a pas permis d'entendre l'érudit professeur; nous savons seulement qu'il a pris pour texte: L'influence des sciences et des lettres sur la prospérité du commerce. C'était un beau sujet, mais nous doutous que toutes les vérités qu'il comportait aient pu se trouver dans la bouche d'un homme attaché par de vieilles habitudes aux traditions universitaires.

-Le célèbre acteur comique Bernard-Léon, est dans nos murs. On espère qu'il donnera quelques représentations aux Célestins. Cela serait d'autant plus à désirer que son emploi manque à ce théâtre. Sans doute la direction fera tout son possible pour satisfaire aux vœux du public à cet égard. Elle y trouvera son propre intérêt, puisqu'elle ramènera par ce moyen la foule au théâtre des Célestins, qui se ressent aussi du défaut de nouveautés piquantes et de la saison.

Une ordonnance municipale ouvre au public la bibliothèque du palais St-Pierre. Du 1er septembre au 1er novembre, époques des vacances de la grande bibliothèque: l'ouverture aura lieu trois fois

être serait il trop tard pour exprimer des regrets et former des vœux chez nous à ce sujet: quoi qu'il en soit, il est à remarquer que depuis quinze ans, le goût de la musique s'est singulièrement propagé à Lyon. Une école d'enseignement mutuel dont les commencemens avaient eu quelque chose de brillant, ne s'est malheureusement pas soutenne, mais il s'est formé de ses débris plusieurs réunions de jeunes gens zélés qui ont cherché à entretenir chez nous le feu sacré. Il existe en ce moment deux sociétés d'amateurs qui, depuis près de deux aus, se réunissent fréquemment sous la direction d'un maître habile pour répéter nos plus beaux morceaux de ma-sique sacrée. Applaudissons au zèle de ces jeunes gens : s'ils persévèrent quelque tems encore, ils pourront nous faire entendre une foule de compositions sublimes qui n'ont jamais fait retentir les voûtes barbares de nos églises. Aujourd'hui, à l'occasion de la solennité de l'Assomption, une messe à grands chœurs a été chantée à St-Pierre. La musique en est, dit-on, d'un amateur de Nîmes. Elle est écrite d'une manière correcte, mais sans cette verve qui inspire des chants neufs, et ce génie qui crée ces masses harmoniques si bien placées dans la musique sacrée. A l'élévation, on a executé le beau chœur d'Iphigénie, Que de graces, que de majesté! aux paroles duquel on a substitué la strophe Ecce panis Angelorum. La musique de Gluck devait écraser tout ce qui l'avait précédée et ce qui devait la suivre ; cependant l'Agnus Dei, et surtout une antienne à la Vierge qui a saivi la messe, ont encore fait sentir quelques beautés même après les dangereux souvenirs du morceau de Gluck. L'orchestre d'accompagnement était bien rempli dans les basses, les violons un pen faibles auraient eu besoin de renfort : les voix de taille et de basse sont de beaucoup préférables aux parties hautes ; le ténor solo a la voix étendue, mais il manque de timbre. Peut-être serait-il à désirer qu'on entendit plus souvent quelques jolies voix d'en-

par semaine, de 3 à 5 heures du soir. Le reste de l'année, le public sera admis seulement deux fois par semaine, aux mêmes heures. Des chaugemens ont aussi été faits aux époques d'ouverture de la grande bibliothèque. Au lieu d'être entièrement mise pendant les vacances hors de la disposition du public, elle sera ouverte jusqu'au 10 septembre, pendant 4 jours de la semaine, de 10 heures à 2 heures; à partir du 10 septembre jusqu'au 10 octobre. elle ne sera ouverte qu'un jour par semaine, le jeudi; enfin elle sera complétement fermée, excepté pour les étrangers, du 10 octobre au 11 novembre.

- Mgr. le garde-des-sceaux a désigné pour présider la quatrieme session des assises du Rhône, M. le conseiller Ravier-du-Magny, neveu. Les assises s'ouvriront le 1er septembre.

– Par une erreur de copiste , la lettre insérée dans notre numéro d'hier sur un petit séminaire, a été mal à propos datée de Lyon, c'est de Montbrison qu'elle à été écrite.

La chambre de commerce de Marseille a publié l'avis suivant :

MM. les intendans de la santé publique viennent d'informer la chambre « que le capitaine Antoine Chevalier, commandant le brick l'Espiegle, parti de Terre-Neuve le 12 juillet dernier, chargé de morues, a déclaré que, se trouvart, le 4 août, à 4 lieues du cap St-Martin, it a aperçu un brick portant pavillon rouge, et qu'il croit être algérien, qui a visité une hombarde espagnole, et, ayant vu au large un trois mâts qu'il a pris sans doute pour une frégate, a dirigé de suite sa route sur Ivice. >

On lit dans le Journal de la Méditerranée: Les deux bataillons de guerre du 8° régiment de ligne sont partis hier à deux heures après-midi pour se rendre à Toulon, après avoir été passés en revue par un inspecteur-général et M. le comte Ricard, commandant de la division.

Un événement fâcheux a précédé le départ de ces troupes. Un soldat qui était pris de vin, irrité

fant qui sont une nouveauté à Lyon où tous les enfans de chœur ne chantent qu'en criant avec une voix de poitrine qu'on leur laisse casser sans miséricorde. Il faut espérer qu'en-couragée par le succès et plus encore par l'amour de l'art qui s'allie à merveille avec des sentimens moins profanes; la société philharmonique de Saint-Pierre, nous fera entendre les chef-dœuvres de nos grands maîtres.

Agréez, etc.

Par une lettre qu'il a fait insérer dans le Journal du Com. merce du 13, l'auteur de la Muette de Vizille semble me désigner comme celui qu'il appelle son intime ennemi. Je me hâte de repousser une pareille qualification. Il me serait assez dif-ficile de dire si je suis l'enaemi ou l'ami de l'auteur de la Muette de Vizille, par la raison toute simple que je n'ai pas l'honneur de le connaître. J'ai toujours ignoré de qui était cette pièce que je n'ai jamais vu représenter, non plus que le Bucheron de Salerne dont l'auteur m'est également inconnu.

Je ne sais pas ce que peut avoir d'épigrammatique la nouvelle donnée par le Précurseur de l'association de ces deux auteurs pour la direction des théâtres; mais comme on ne doit répondre que de ses œavres, je déclare à l'auteur de la Muette que l'article dont il a cru devoir se plaindre n'est pas de moi. Je ne sais point quelles sont les personnes qui ont soumissionné pour la direction, et je n'ai pas cherché à m'en informer parce que tout cela m'est parfaitement indifférent.

Quant à mes feuilletons, qu'à cette occasion on prend la peine de critiquer, je me garderai bien de les désendre. Ce serait abaser de la patience du public que de l'entretenir de ces puérilités. C'est bien assez de le mettre dans la confidence de cette réponse dont assurément il se soucie fort peu; mais ne sachant à qui l'adresser, je suis bien obligé de la publier dans ce journal.

des justes remontrances que son fourrier lai adressait sur son état, l'a frappé violemment à la tête de plusieurs coups de crosse de fusil. Ce sous-officier est tombé baigné dans son sang, et a été emporté mourant chez le pharmacien le plus voisin, où on lui a prodigué tous les secours possibles. On assure que ses blesures ne sont pas mortelles; nous le désirons ardenment. Le soldat a été conduit au corps-de-garde, et sera sans doute bientôt livré à un conseil de guerre.

-L'opinion publique applaudit avec enthousiasme à l'expédition d'Orient. Tout le monde sent que cette entreprise aura lieu au profit de l'humanité et de la civilisation. De là ces savans qui accompagnent mos guerriers ; de la ce matériel de la science, ces instrumens, ces presses qui seront embarqués à côté des canons et des machines de siége et de cam-

Parmi ces instrumens de civilisation, nous devons citer l'établissement d'un journal destiné a transmettre aux différens peuples de l'Europe tout ce qui pourra, dans ces contrées qui vont être témoin de la gloire française, intéresser la politique, les sciences, le commerce et les beaux-arts.

Ce journal paraîtra en grec et en français une fois par semaine, sous le titre de Courrier d'Orient. Ses presses seront établies dans l'île de Syra (1)

Les rédacteurs exposent ainsi leur plan dans leur

prospectus:

a Nous classerons au premier rang les décrets du gouvernement, les opinions du corps légis atif, les décisions des tribunaux, les mesures d'ordre et d'afilité ainsi que les améliorations de tous genres qui seront adoptées; ensin, tous les événemens capa-bles de piquer la curiosité publique, et surtout ceux qui sont relatifs à la guerre actuelle.

Et quelle mine plus féconde réclama jamais toute la sofficitude des savans et des artistes! Ainsi les déconvertes propres à intéresser l'archéologie et la numismatique trouveront place dans nos colonnes, à côté de documens sur la statistique de la Grèce, sur sa géographie, ses progrès dans la civilisation, les mœnrs de ses habitans et les ressources nombreuses que leur sol offre à l'exploitation.

» Les commerçans verront sans doute avec plai-sir à la suite du Courrier d'Orient, un bulletin spécialement destiné à les tenir au courant des nouvelles de mer, du mouvement des ports, du cours du change, du tarif des objets de spéculation, en-fin à leur fournir tous les détails capables de les guider avantageusement dans l'emploi de leurs capitaux. De nombreux correspondans, établis dans les diverses échelles de la Méditerranée et de la mer Noire, nous permettront de cousacrer à ce dernier objet, aussi bien qu'aux nouvelles politiques du dehors, toute l'extension désirable. »

#### NOUVELLES D'ORIENT.

Nous empruntons à la Gazette d'Augsbourg qui précède à Lyon de plusieurs jours les journaux de Paris, les nouvelles suivantes :

Tout semble se préparer pour une grande bataille entre les armées russe et ottomane. Celle-ci est concentrée à Schumla au nombre de 120 à 130,000 hommes, sous le commandement d'Hussein-Bey. Malgré cette force imposante, l'empereur de Russie a résolu l'attaque, et le quartier-général qui a été pendant quelque tems stationnaire à Bazardgik s'est porté en avant.

A Constantinople (23 juillet) on se reposuit sur la défense énergique qu'on attendait d'Hussein-Bey. Néanmoins la marche du général russe Paskewitsch sur Farabosan excitait de grandes inquiétudes. Dans cette ville est le dépôt de cuivre qui fait partie des richesses de la Porte et qui ne vaut pas moins de 80 millions de plastres. Des vaisseaux russes croi-

(1) Le premier numéro du Courrier d'Orient paraîtra dans 1e courant de septembre 1828. — La forme du journal sera la même que celle du Courrier Français, quoique d'une dimension un peu moins grande.

Les lettres et paquets destinés pour la direction du Courrier d'Orient devront être adressés en Grèce et affranchis jus-

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Pour tous les pays étrangers à la Grèce, et pour les îles joniennes, 25 francs par semestre, 50 francs par an.

Pour la Grèce, 20 francs par semestre, 40 francs par an.

On s'abonne à Lyon chez Babeuf, libraire, rue St-Do-

minique.

sent devant le port pour empêcher que la Porte ne puisse enlever ce trésor.

Le colonel Fabrier qui a donné sa démission au gouvernement grec, est à Milo, d'où il compte s'embarquer pour la France. (Des lettres reçues à Lyon annoncent qu'il est arrivé à Corfou.)

Dans la Morée, 6,000 albanais qui étaient sous les ordres d'Ibrahim s'étaient séparés des Egyptiens et s'étaient rendus aux Thermopyles pour regagner leur pays. Ibrahim les avait fait poursuivre par 10,000 arabes. Un combat avait eu lieu; mais les troupes d'Ibrahim avaient été repoussées avec perte de plus de 300 hommes. de plus de 300 hommes.

#### PORTRAITS MINISTÉRIELS.

Paris, 12 aoûts

Monsieur,

Un modeste bourgeois qui, proprio motu, ou honoré par hasard d'une invitation, veut se rendre chez une excellence, éprouve de cruelles tribulations. Faire une toilette recherchée à l'heure où l'on aimerait mieux se le rer au sommeil; se procurer l'humble sapin, difficile souvent à trouver le soir; être conduit par lui tantôt avec lenteur, tan-tôt avec trop de vitesse; être accroché plusieurs fois dans la route; car, sans doute, à force d'aller aux portes des ministres, MM. les fiacres ont tini par prendre les allures ministérielles, tout cela n'est que le prélude des douceurs de la soirée.

Les voitures qu'on appelle dans la capitale des équipages, entrent seules chez les puissans du jour. Il faut douc que le malheureux citadin traverse à pied les cours converties en océan de boue pendant les trois quarts de l'année ; il faut qu'il déploie tout sou art navigateur pour louvoyer sur cette mer fétide, pour éviter la moindre tache à ses bas ou à sa chaussure; car autrement il fournirait par les contaminations accusatrices la preuve qu'il est arrivé en Phaëton à trente sous, ce qui est prodigieusement homiliant.

Enfin il sort vainqueur de l'épreuve et monte l'escalier; il pénètre dans l'antichambre. Comment annoncera - e ! demande l'huissier. Il faut se nommer, et le nom de Gauthier ou de Thomas est proclamé à haute voix. A ce nom inconnu, voyez-vous l'éton-nement de la troupe titrée? La curiosité attire un instant tous les régards sur la roturière figure ; le dédain les en détourne aussitôt. L'infortuné n'ose ni pénétrer dans les groupes, ni se placer dans les espaces vides qui le laisseraient trop en évidence; un malaise s'empare de sa personne; un suzzuro comme disent les Italiens, circule autour de lui. Le counaissez-vous, se dit-on? Quel est-il? pourquoi vient-il ici ? Heureux si on ne se tait pas quand il approche des interrogateurs, si on ne le prend pas pour un de ses observateurs discrets que des ministres n'out pas dédaigné quelquefois d'admettre chez eux. Telle est, Monsieur, une légère partie des plaisirs qui nous attendent quand nous allons où nous n'avons que faire. Aussi, épouvanté par les oui dire, n'ai-je jamais mis le pied chez une excellence. Excellence en faveur, bien entendu; car pour les disgraciées, c'est une autre affaire, un autre accueit; les tiacres entreraient jusque dans leur chambre à coucher.

Je suis donc fort embarrassé quand vous me demandez mon opinion sur les antécédens et le caractere de nos gouvernans actuels. Cependant je me hasarderai à vous dire ce que j'en sais par les personnes qui ont quelques rapports avec eux. Si je vous trompe, c'est que j'aurai été tro npé. Je ne suis

qu'un intermédiaire. M. Portalis est un homme d'une grande douceur, excellent pere de famille, d'une modestie constan e dans toutes ses habitudes personnelles, dans l'état et la tenue de sa maison, et très-attaché, sous ce rapport, aux vieilles traditions de la magistrature. Les gourmands des chambres, et où ne s'en trouve-t-il pas ! prétendent que l'on fait une chère détestable chez lui, et regardent ses invitations comme une calamité. Son commerce social est affectueux et facile ; son talent, le résultat d'études opiniâtres, d'une immense lecture et d'une vaste compulsion de nos lois civiles et religieuses, plutôt que le développement de facultés naturelle. M. Portalis est un érudit exempt de pédanterie. Quand il parle, une certaine lenteur, une espèce d'hésitation annoncent que la conception n'est pas l

prompte; il rachète ce défaut pour un ministre pat la faculté de supporter long-tems le travail, et sa prépare consciencieusement aux discussions des chambres. Doué de probité politique, il ne sou tient que ce qu'il croit pouvoir soutenir; aussi s'est, il un peu essacé depuis quelque tems dans les discussions, et n'a pas été, dit-on, sans légères alter, cations à ce sujet avec ses autres collègues. On prétend qu'il a trouvé qu'on tirait des conséquences trop rigoureuses des deux ordonnances sur les petit séminaires et l'instruction publique. Sincèrement re. ligieux dans tous les tems, il est, quoique deni, janséniste, très-porté à respecter le pouvoir épis. copal et papal, et en donna des preuves à ses risques et périls, lorsqu'en tiers avec MM. Franchet et Vincent de Marniola, conseiller-d'état; favorisa la circulation de la fameuse bulle d'erco. munication contre Napoléon. Il subit alors de graves orages, fut complétement disgracié par le chef du gouvernement, et soutint cette disgrace avec noblesse et constance; il eût été même enfermé Vincenne comme M. Franchet, si Napoléon ent voula convenir publiquement qu'un de ses employés supérieurs, qu'un fils d'un de ses ministres avait pu lui désobéir. La politique sauva la liberté de M Portalis. On a remarqué que, peut-être à cause de ce souvenir, la Gazette de France l'a toujours plus menage que MM. Feutrier, Martignac et Valismenil. Que ne pardonnent pas les jésuites à ceux qui les ont servis même une senle fois !

#### CORRESPONDANCE.

Paris, 12 août 1828.

Vous voyez maintenant que la guerre est déclarés entre le haut clergé et le ministère. La Gazette et la Quotidienne ont sonné le tocsin; les troupes sont rassemblées, et l'attaque est tellement vive, que le ministère en est ébranlé. On l'avait prévn : tous les bons esprits avaient annoncé que la session terminée, il aurait à soutenir, sans l'appui des chambres, les rudes efforts de ses ennemis. Tout semble changé à la cour : les évêques y ont un accès plus facile et un accueil plus gracieux; les députés du côté droit y sont caressés; l'association catholique y a fait les plus rapides progrès; et, à la joie mal dissimulée do clergé-martyr et des courtisans persécutés, il y a à parier que la persécution na s'appesantir sur les amis du ministère actuel; mais cette persécution ne sera pas, comme celle de la Quotidienne, une persécution pour rire, et ne se caractérisera pas seulement par des cadeaux de douze cent mille francs. Ainsi va probablement fet nir tout ce bruit; la France, qui dans ces intrigues est toujours la dernière chose dont on s'oucupe, n'aura pas un petit séminaire de moins, mil elle paiera douze cent mille francs de plus, ce qui est toujours consolant.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que peu de personnes plaindront nos ministres qui n'ont pas assez compris leur position et qui n'ont pas cherché courageusement à l'améliorer. Que voulez-vous qu'ils fassent seuls aujourd'hui contre tous! Il faudra qu'ils se retirent. Si, au contraire, au lieu de rester environnés de leurs adversaires, ils eussent modifié le personnel de l'administration, ainsi que l'exigeait le nouveau système adopté, ils pourraient sans doute soutenir la lutte. Mais lorsqu'un ministre doit redouter non-sevlement la désobéissance passive de ses subordonnés, mais encore leurs démarches actives contre ses mesures, comment vou lez-vous qu'il administre? Un seul fait vous fera voir combien l'influence du ministère se réduit à pen de chose : il avait été convenu que le voyage d'une princesse dans la Vendée n'aurait point lieu; mais la puissance occulte en avait autrement décidé; le voyage s'est effectué, et cinq cent mille francs ont été distribués pour en faire ce que les courtisans appellent un voyage royaliste.

Vous concevez que la situation actuelle des affair res publiques répand une inquiétude universelle L'incertitude de l'avenir, les craintes qu'inspirent la guerre étrangère, tout contribue à paralyser le commerce, à géner les transactions et à accroire nos embarras financiers. Le clergé qui absorbe sommes énormes puisées et dans le budget de l'és tat et dans la bourse des citoyens, aura de graces reproches à se faire sur sa ridicule et funeste abstination, car sa conduite d'aojourd'hui rappelle le

faules qu'il a commises au commencement de nofautes qu'n a commisse au commencement de no-tre révolution. Dieu veuille qu'elle n'amène pas de tre revolution. Dieu veune qu'ene namene pas de semblables résultats! Quant au ministère, il n'a semblables résultats! Quant au ministère, il n'a qu'nn moyen d'en finir : c'est de montrer de la ferquan moyer les adm nistrations, et il verra alors mete, u epare de faiblesse est arrivé le parti qui lui a quel degle de la charnée. Mais s'il ne peut rester fait une guerro or acuarioce, mais s'il ne peut rester franchement attaché au parti national, qu'attend il encore! Il faut qu'il se retire, et la France verra encore à face les hommes. au moins face à face les hommes qui ont juré de l'exploiter à leur profit.

#### **PARIS, 13 AOUT 1828.**

Une ordonnance du roi, du 22 août 1828, a institué une commission pour reconnaître et fixer les dettes contractées avant la restauration, par S. M. et les princes de la famille royale. Cette commission est composée de MM. le comte paru, pair de France, président; le comte d'Argout, pair de France; baron Hély-d'Oyssel, membre de la chambre des de rrance; paron neigen describine de la chambre des députés; chevallier Allent, de Fréville et Maillard, conseildepuies: enevanier de la conseiller à la cour de cassa-lers-d'état : baron Zangiacomi, conseiller à la cour de cassa-tion ; Aliz et Gordelle, conseillers référendaires de première uon; Anz et Content, comptes; Brousse, chef du bureau du ciasse a la cour des contentieux à l'intendance générale de la maison du roi, se-

En conséquence, les anciens créanciers sont invités à produire dans le plus bref délai, leurs pièces et titres, et à les adresser à M. l'intendant général de la maison de S. M.

Le conseil supérieur de la guerre s'est réuni hier au château des Tuileries, sous la présidence de M. le Dauphin. Le conseil, assemblé à onze heures, ne s'est séparé qu'à cinq heures et demie.

- Ic chanoine Cienfuegos, qui, il y a environ six mois passa par Paris venant du Chili et se rendant à Rome, vient detre nommé, par le Saint-Père, évêque de la province de la Conception, et gouverneur ecclésiastique de tout l'état du Chili. Cet évêché étaît vacant depuis que le gouvernement avait expulse du pays don Joseph-Jacques Rodriguez, pasteur du susdit diocèse et actuellement à Madrid.

Le Courier englais du 9 annonce, d'une manière posi-tive, le départ prochain de lord Strangford pour le Brésil, avec une mission spéciale auprès de l'empereur D. Pedro.

\_M. Barginet vient de rendre un nouvel hommage à la contrée qui l'a vu naître, en empruntant à l'histoire du Dauphiné le sujet d'un roman intitulé la Gotte rouge, et qu'on ne lira pas sans intérêt. Le jeune auteur a vu le pays et étudié les mœurs qu'il décrit. L'époque est celle où le connétable de Les dignières poursuit dans les Alpes le malheureux reste des protestans, dont pendant quarante ans il avait eté l'appui.

— Le Gourrier français rapporte, comme un bruit de sa-len, qu'une conférence assez vive a eu lieu entre M. de Reyneval, ministre par intérim des affaires étrangères, et l'ambassadeur d'Angleterre: ce dernier aurait présenté l'évacuation de la Morée par les troupes égyptiennes comme un motif suffisant pour empêcher le départ de l'expédition de Toulon : M. de Reyneval n'aurait répondu qu'en annonçant que des ordres pressans avaient été envoyés à Toulon pour accélérer le

d'part de l'expédition.

- Le 5 du courant, vers sept heures et demie du soir, un phénomène très remarquable a eu lieu sur l'Escaut, aux environs du Verf à Anvers. Une trombe s'est formée et présentait un cône appuyé sur le seuve, d'un diamètre apparent d'une quinzaine de mètres et d'une hauteur qui excédait deux fois les plus hautes maisons. Les nuages groupés autour de ce cône, se terminaient en mamelons comme des stalagmites. Va du quai, ce phénomène offrait une admirable réunion des Couleurs primitives.

On explique ce phénomène par la formation d'un tourbouillon occasionné par la rencontre d. deux vents. Un nuage qui se trouve entre les deux vents est condensé en forme conique et tourne circulairement avec rapidité. Cette rotation précipite les particules de la nue vers les parois extérieures; et il se forme un vide dans l'intérieur du cône, et l'eau et tout autre

corps qui se trouve au-dessons du vide y est entraîné

On mande de Caen, 9 août: « Notre ville vient d'offrir
un exemple assez remarquable de fécondité. Une femme Cléreaux, demeurant rue de la Boucherie, est accouchée jendi dernier, de trois garçons bien constitués et bien portans. Cette femme, mariée depuis six ans sculement, est déjà devenue mère de sept enfans. Dans une première couche, elle donna le jour à deux garçons qui n'existerent que vingt-quatre heurea. Un an après, elle accoucha de deux filles, qui ont vécu el qui se portent bien. Son troisième accouchement a encore en cela de particulier, qu'elle a été délivrée en trois quartsdheure.

Le 24 juillet dernier, Brien O'Neill comparaissait devant les assises d'Armagh (Irlande), comme accusé d'enlèvement avec violence sur la personne de Brigitte Macfarlan. La plaipar le juge, elle refuse de dire son age: « Jétais, dit-elle, couchée dans la maison de mon père pendant la nuit du 6 juin; je fus réveillée par le bruit que faisaient un grand nombre d'hommes, parmi lesquels se trouvait Brien O'Neill. Ces hoummes, parmi lesquels se trouvait Brien O'Neill. Ces hoummes, parmi lesquels se trouvait Brien O'Neill. hommes sorcèrent la porte de la maison, et Brien m'emmena m lgré ma résistance; nous fimes ensemble partie du chemin en voiture, et partie à pied.

Après avoir ainsi fait sa déclaration, Brigitte jette un coupd'œil autour d'elle, et bientôt elle échange avec l'accusé un sourire de reconnaissance. Le conseil de Brien lui demande si elle connaissait l'accusé avant l'enlèvement. - Oui, monsieur. - Avez-vous quelquefois été en compagnie avec lui? - Oui, Monsieur : il me témoignait le désir de m épouser, et j'y consentais. - Bien; et il ne vous a pas épousée? trouvé insuffisante la dot que mon père voulait me donner. Aujourd'hui, voudriez vous vous marier avec lui? - Qui, s'il le voulait.

L'accusé : Je l'épouse sur-le-champ, sans un sou de dot! L'avocat, à Brigitte: La nuit de l'enlèvement, s'il vous eût demandé de le suivre pour l'épouser, l'auriez-vous fait ? — Oui...., non.... pas ce joui-là, parce qu'il m'avait refusée auparavant. - Mais s'il ne vous eut pas refusée, l'auriez-vous

suivi librement?.... Point de réponse.

Le juge, touché de cette scène, suspend l'audience, permet à l'accusé de sortir de la salle, et engage la plaignante à en faire autant. Dans l'intervalle, il envoie chercher le chape lain catholique de la prison, et cause quelques instans avec lui. Environ une heure après. l'audience est reprise; le greffier annonce que pendant la us) nsion, un mariage en règle a été contracté entre la plaignante et l'accusé. Le juge engage les jurés à prononcer un verdict d'acquittement, et bientôt l'heureux Brien sort de sa prison pour passer dans les bras d'une épouse charmante.

#### CHAMBRE DES PAIRS.

L'importance des matières à traiter dans cette séance avait déterminé une réunion de pairs beaucoup plus considérable que dans les séances précédentes.

L'ordre du jour était, 1° le rapport de la commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif à la fixation du budget des dépenses pour l'exercice 1829;

2º La discussion genérale du projet de loi relatif au crédit de 1,200,000 fr. pour les écoles secondaires ecclésiastiques. Aucune discussion ne s'est élevée sur cette dernière loi. On

s'attendait à ce que les antagonistes des ordonnances royales sur l'enseignement ecclésiastique trouveraient dans la chambre quelque organe pour exprimer leur mécontentement et leur opposition. On assure que M. le baron Pasquier et M. le comte Germiny s'étaient fait inscrire pour la désense de la loi ; mais personne ne l'ayant attaquée, ces deux nobles pairs n'ont point réclamé la parole.

Le vote de la loi relative à la concession de la place Louis XVI et des Champs-Elysées n'a été également précédé d'aucune discussion: 113 voix contre 6 en ont déterminé l'adoption.

La chambre a ensuite procédé au vote sur le projet relatif au crédit de 1,200,000 fr. La loi a été adoptée par 100 voix contre 22.

3º La discussion du projet de loi relatif à la concession de la place Louis XVI et des Champs-Elysées à la ville de Paris. M. le duc de Brissac, rapporteur de la commission, malgré le peu de tems qui lui avait été laissé pour préparer un travail aussi essentiel, paraît s'être livré à des développemens fort étendus sur les dépenses allouées à chacun des services publics, et avoir traité en détail les graves questions qui s'y rattachent. Il a conclu en proposant à la chambre l'adoption du projet

On assure qu'en terminant son rapport, le noble duc a émis le vœu , si souvent manifesté, qu'à l'avenir les choses soient réglées de manière à ce que l'examen et la discussion du budget ne deviennent plus en quelque sorte illusoire pour la chambre héréditaire, forcée de l'accepter tel qu'il est, vu l'époque avancée de la session et la dispersion des membres de la chambre élective, dans le cas même où il y aurait quelqu'amendement à présenter.

Après l'audition de ce rapport, on s'est occupé de fixer le jour où la loi des dépenses serait mise en délibération. L'empressement de terminer une session si laborieusement prolongée avait fait proposer d'ouvrir la discussion générale demain. Il a été cependant décidé qu'elle ne serait ouverte que jeudi.

Il paraît qu'un assez grand nombre d'orateurs se propose de prendre part à cette discussion. On cite MM. de Sussy, de Tournon et de Tocqueville.

Après un silence de trois semaines sur les opérations de l'armée russe en Asie, que commande le général Paskéwitch, nous recevons aujourd'hui, par courrier extraordinaire, des nouvelles de cetté armée.

Il semblait, d'après les derniers bulletins, que les troupes russes étaient déjà aux portes d'Erzeroum. Cependant le rapport du 3 (15) juillet n'annonce encore que la prise de Kars, ville située à quarante lieues nord-ouest d'Erzeroum.

Odessa, le 11 (23) juillet. Un aide de-camp du général en chef Paskewitch, comte d'Erivan, a apporte avant-hier les nouvelles suivantes:

Le drapeau impérial flotte sur les remparts de l'importante forteresse de Kars, qui a été emportée d'assant le 3 (15) ju liet, à 8 heures du matin. Sur une hauteur qui domine la ville du côté sud-ouest, l'ennemi avait établi un camp retranché dont il était indispensable de s'emparer pour continuer les travaux

Nos troupes ont chargé avec impétuosité les Turcs à la baïonnette, et les ont délogés de cette position formidable, malgré leur supériorité numérique et la résistance opiniâtre qu'ils ont opposée. En les poursuivant nous avons enleve ouverte.

trois remparts qui nous ont rendus maitres des saubourgs et de la forteresse. Une partie de la garnison a eu le tems de se réfugier dans la citadelle.

Effraye de nos succès, l'ennemi a mis bas les armes at nombre de 5000 hommes, sans compter 1250 hommes pris pendant l'assaut. Parmi les prisonniers se trouvent le pacha

deux queues Mehemet-Jamin, le chef de la cavalerie Vali-Aga, et beaucoup d'autres officiers. L'assaut a duré trois heures. Le terrain où se trouvait le

eamp, ainsi que les faubourgs, étaient jonchés de cadavres turcs. La perte de l'ennemi est de 2000 hommes, tant tues que blessés. Trois mille hommes de cavalerie, qui se trouvaient dans la forteresse, se sont enfuis dans les montagnes. La garnison s'élevait à 11,000 hommes. Nous avons eu un officier et 33 soldats tués, 1 capitaine, 13 officiers et 216 soldats blessés. On a trouvé dans la forteresse 151 pièces de canon, 33 drapeaux, et une quantité considérable de muni-

tions de guerre, d'armes, de magasins de blé, etc. Kars est une des forteresses principales de l'Asie. Trois rangées de grosses murailles flanquées de tours qui sont construites en forme de bastions entourent la ville et une partie des faubourgs; le tout est protégé par une citadelle située sur le

sommet d'une montagne nommée Karadag. Cent cinquante une pièces dominent la plaine dans tous les sens ; un sol rocailleux, qui présentait des difficultés aux travaux du siège, ajoutait encore aux obstacles que nous avons eu à vaincre.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

RÉPUBLIQUE D'HAITL

Port-au-prince , 15 juin.

Le président d'Haiti a fait le 10 de ce mois l'ouverture de la deuxième session, troisième législature de la chambre des représentans des communes, et a prononcé à cette occasion le discours suivant :

· Gitoyens représentans,

J'eprouve toujours un véritable plaisir toutes les fois que, procédant à l'ouverture de la chambre, je vois arriver l'époque ou je dois, conjointement avec les membres de la lé-gislature, délibérer sur les grands intérêts de l'état.

• Je regrette d'avoir à rappeler ici que, depuis la dernière session, certaines tentatives dirigées par la malveillance avaient pendant quelques momens troublé le repos des citoyens paissibles. Il m'est toutefois satisfaïsant de pouvoir déclarer que dans ces fâcheuses circonstances, l'esprit public s'est partout manifeste avec autant de dévouement que de zèle pour le maintien de l'ordre établi; et si jusqu'alors il pouvait en-core exister quelque doute sur la fixité de la volonté nationale, le résultat de ce qui a eu lieu a dù fortisier la conviction que rien désormais ne peut détruire l'édifice élevé à la liberté et à l'indépendance d'Haîti.

" Toujours fidèle à mes devoirs, tout en faisant les efforts que la probité commande pour parvenir au paiement dette consentie envers la France, je n'ai jamais cessé de désendre l'honneur et les droits d'Haiti. J'ai proclamé et constamment fait valoir le principe inviolable qui ne permet pas d'admettre qu'un peuple vraiment indépendant puisse être astreint, contre ses intérêts, à reconnaître à perpétuité des priviléges exclusifs au profit du commerce d'une puissance étrangère. Sur ce point important, il est entendu que, à moins de stipulations ultérieures réciproquement avantageuses, le commerce de toutes les nations sera placé ici, après l'année 1830, sur le pied d'une parfaite égalité.

» Je dois maintenant vous exprimer ma pensée sur la contribution extraordinaire que la difficulté des circonstances a fait établir. L'expérience que nous venons d'acquérir a prouvé évidemment que cet impôt a trop pesé sur un grand nombre de citoyens. Le mode employé pour sa perception a encore donné lieu à quelques abus. Ainsi le mal étant reconnu

l'adoption d'un système plus convenable est de nécessité.

» Pressés par les circonstances, nous avons émis, vous le savez, un papier-monnaie pour une certaine valeur. L'accueil favorable que le public a fait à cette mesure a comblé mon attente, et le retrait partiel qui vient d'en être tout récemment ordonné par le gouvernement, a prouvé que ma plus vive sollicitude sera toujours de répondre à la consiance dont la nation n'a cessé de m'environner.

» Citoyens, il me reste à témoigner ma satisfaction de pouvoir dire que , malgré la gêne qui résulte de la diminution. à l'étranger du prix de nos productions, malgré les suites deplerables de la grande sécheresse et de l'ouragan qui ont successivement désolé le pays, le bon ordre et la sécurité, tant dans les villes que dans les établissemens ruraux se sont

» Nous avons aussi à nous féliciter de l'accroissement remarquable de la population et des progrès obtenus dans les soins donnés à l'instruction publique.

» Nous avons donc lieu d'espérer, avec la protection de Dieu, que l'avenir de la république sera aussi heureux que ses succès ont été glorieux.

» C'est dans cette attente, et avec la plus grande consiance dans votre patriotisme, que je déclare; en vertu de la constitution, que la session de la chambre des représentans est

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON.

JUGEMENS DE DÉCLARATION DE FAILLITE.

5 août 1828. Henri Moreau, ferblantier à Lyon. - M. Lacombe, juge commissaire.

7 août 1828. Gabriel Fillon , enjosiveur à Lyon. - M. Lacombe, juge-commissaire.

#### LIBRAIRTE.

GUIDE DE LA MÉNAGÈRE,

Manuel complet de la Maîtresse de maison, contenant tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour administrer sa fortune et conduire sa maison

ovec ordre, convenance et économie (1). Ou s'est beaucoup occupé de l'homme, de sa privée, de sa vie politique; quelle que soit la carrière qu'il veuille parcourir, la route lui est toute tracée; et les devoirs minutieux d'une mère de famille n'ont presque jamais fixé d'une manière spéciale, l'attention de nos moralistes. Jamais on n'a complétement déroulé à ses yeux le vaste tableau de tous ces petits soins qui, remplis, sont cependant une source de bonheur et de prospérité pour une maison, et pent-être même une des bases les plus solides de l'édifice social.

On a dit et répété, à satiété, à toute épousemère, soyez sage, économe, cultivez votre esprit, vous obtiendrez des gens qui vous entourent le plus d'estime possible, et de votre époux un tendre et durable attachement ; mais on a dédaigné de lui apprendre dans quels cas et comment elle devait appliquer ces principes généraux. Aussi la jeune fiffe qui vient de sacrifier sa liberté aux chaînes de l'hymen, erre-t-elle sans guide sur une mer quelquesois obscurcie par les orages. Situation bien pénible pour celle qui veut sans dévier suivre la ligne que lui trace son nouvel état.

Une semme dont toute l'existence a été consacrée à fixer le bien-être auprès des siens, et qui a su apprécier combien était fâcheuse cette position, a cherché à l'adoucir. Elle a consulté son expérience, et cette masse d'actions qui sous nos yeux se mul-tiplient en tons tems et à l'infini, elle en a déduit plusieurs règles générales dont elle a fait une application immédiate aux devoirs d'une maîtresse de maison, devoirs essentiels, et qu'elle a su, malgré leur nombre, resserrer dans un cadre assez étroit. C'est ce cadre, c'est cet ouvrage spécial sur la maîtresse de maison que nous annonçons aujour-

d'hui. L'auteur, madome Demorson, l'a divisé en deux volumes.

Dans le premier, elle considère la femme dans ses rapports avec son monage; là elle parcourt successivement la comptabilité de l'intérieur d'une maison, les soins à donner à l'embellissement des appartemens et à leur destination, les précautions à prendre pour l'entretien du mobilier, les di-vers modes de couservation pour toutes les provisions possibles, enfin les moyens d'examen pour savoir apprécier les altérations et les falsifications employées dans l'économie domestique.

Dans la première partie du 2e volume, elle com-prend les rapports de la femme avec elle-même et avec sa famille. Il nous serait trop long d'analyser ici d'excellens chapitres sur la to lette, sur l'hygienne domestique, etc., etc. Nous nous bornerons à dire qu'ils ont été traités avec un talent remar-

quable.

La douxième partie du second volume est destinée à la jurisprudence relative aux droits et devoirs des femmes; c'est un code spécial qui a été traité le plus clairement et le plus méthodiquement possible.

Ce second volume renserme encore de judicieuses réflexions sur la culture des arts d'agrémens, culture qui n'est point indispensable à une mère de famille, mais qui lui est quelquefois utile et toujours agréable.

#### ANNONCES JUDICIAIRES.

L'an mil huit cent yingt-huit, et le treize août, à la requête du sieur Louis Ramet, propriétaire et épicier, demeurant en la commune de Condrieu, rue Cremaillère ou de l'Eglise, le-quel élit domicile chez M° Bros fils, avoué près le tribunal de

(1) 2 vol. in-12, prix: 8 fr., chez Louis Babeuf, libraire, rue St-Dominique, n. 2.

première instance de Lyon , y demeurant rue St Jean , n° 21 , je, René Fortoul , huissier audiencier au tribunal de première instance, séant à Lyon, y demeurant, rue du Boeuf, n° 29, patenté le vingt six tévrier dernier par la mairie de Lyon, n° 162, soussigné, ai signifié et déclaré à M. le procureur du roi près le tribunal de première instance de Lyon,

Que par acte reçu Me Chassagnieux, notaire à Condrieu, du sept juillet dernier, enregistré le seize, le sieur Jean Vanel, tounelier, demeurant à Condrieu, lieu des Granges, a vendu au requérant, moyennant le prix de trois mille cinq cent francs, une maison située à Condrieu, rue Cremaillère ou de l'Eglise; le requérant voulant purger ladite maison des hypothèques légales dont elle pourrait être grevée, a , le premier août courant , déposé au greffe du tribunal de première instance de Lyon, une copie coliationnée dudit acte de vente, et le même jour, extrait de cet acte a été affiché en l'audience dudit tribunal, au tableau à ce destiné, ce qui est constaté par acte dressé par le gressier le jour susundiqué, lesquels dépôt et affiche sont dénoncés à M. le procureur du roi, avec déclaration qu'à défaut d'inscription dans le délai de deux mois à compter d'aujourd'hui, pour tous droits que l'on pourrait avoir, ladite maison sera affranchie de toutes les hypothèques légales; comme encore j'ai déclaré à M. le procureur du roi que tous ceux du chef desquels il pourrait exister des hypothèques légales sur ladite maison, existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus du requérant, ce dernier fera publier la présente signification par insertion dans l'un des journaux qui s'impriment à Lyon, et au moyen de ces formalités et à défaut d'inscription dans le d lai de deux mois, la maison dont s'agit sera définitivement purgée de toutes les hypothèques légales qu'elles quelles soient; et afin que M. le procureur du roi n'en ignore, je lui ai donné et laissé copie de l'acte de dépôt fait au greffe le premier août courant, ensemble de mon présent exploit, en parlant dans son parquet sis hôtel de Chevrières, place St-Jean, à lui-meme qui a visé le présent, dont le coût est de trois francs cinquante centimes. Signé Fortoul.

Vu et reçu copie par nous procureur du roi. A Lyon, le treize août mil huit cent vingt huit. Signé Desprez.

Enregistré à Lyon, le treize août mil huit cent vingt-huit reçu deux francs vingt centimes. Signé Guillor.

M. Pousset, ex-huissier au tribunal civil de Lyon, prévient le public qu'ayant cessé ses fonctions en ladite qualité, il est dans l'intention de retirer son cautionnement. La présente déclaration est faite conformément à la loi.

M. Henri Durand, juge au tribunal civil de Lyon, bailleur M. Henri Burand, juge au tribural civil de Lyon, bailleur de fonds du cautionnement fourni par le sieur Joseph Cuisenier, ci-devant huissier au même tribunal, demeurant à Lyon, rue St-Jean, et qui a cessé ses fonctions en cette qualité. Ledit M, Durand désirant retirer ledit cautionnement, a fait la présente déclaration conformément à la loi. déclaration conformément à la loi.

#### VENTE A L'AMIABLE

D'UNE USINE ET D'UN BEAU DOMAINE.

Propriété patrimoniale à Molaise, commune d'Huilly, canton de Cuisery, arrondissement de Louhans, département de Suone-et-Loire.

Cette propriété appartient à M. Jean Lombard, propriétaire à Molaise, qui vendra conjointement et soli dairement avec son épouse. Elle consiste en de vastes bâtimens d'habitation et d'exploitation, cour, colombier, un puits, têts à porcs, gelinier, autres aisances et dépendances; usine composée de trois tournans, mis en mouvement par un bel étang; en 13 hectares 54 ares, représentant 40 journaux ancienne mesure, tant terres que prés y compris l'étang; en une vigne de la contenance de 40 ares environ; en un jardin et beau verger d'un bon produit ; en un emplacement sur le bord de la rivière de Seille , servant d'entrepôt et pouvant donner un revenu annuel de 100 fr.

Cette belle propriété exploitée actuellement par M. Lombard, a été assermée 2,200 fr. par an en 1810, suivant bail reçu Me Lafarge; mais depuis elle se trouve améliorée et augmentée d'un tournant, en ce qu'en 1810 il n'en existait que deux. Sa position topographique est d'autant plus avantageuse qu'elle est située sur le bord de la Seille , rivière uavigable , à deux licues de Touraus, une de Guisery, deux de Louhans, ville de commerce. Ette sera vendue soit en gros, soit en deux lots, dont l'un se composera de l'usine et de l'étang, et l'autre du domaine. Il sera accordé de grandes facilités pour les payemens.

S'adresser pour les renseignemens et prendre connaissance des charges, clauses et conditions, soit à M. Lombard, soit à Me Latarge, notaire à Cuisery, qui est autorisé à (raiter de gré à gré.

#### A VENDRE.

Une superbe fabrique d'huile très bien agencée, et située dans un bon quartier de cette ville.

S'adresser à M. Milou, marchand d'huile, rue de la Gerbe.

A vendre pour cause de départ.

Un tilbury et ses harnais.

S'adresser, jusqu'à 5 heures du soir, place Louis XVIII, maison Urasco, au 2<sup>me</sup>.

De suite un ancien fonds de mercerie demi gros et détail. S'adresser au bureau du journal.

On propose la vente de trente quintaux laine mérinos, en

S'adresser à M. Courcelle, place de l'Herberie, nº 3, Lyon, depuis une heure et demie jusqu'à trois.

#### A LOUER.

Appartement, rue Ste-Catherine, nº 16, au 2°, agence neuf, boisé et parquelé, composé de 4 pièces et un cabinet, cave et grenier, à louer de suite avec ou sans remise et

S'adresser pour le voir, même rue et même n'; ou place des Terreaux, allée du café Grand, d'une heure à trois.

#### DIFFORMITÉS DE LA TAILLE.

ORTHOP SOIR.

MM. les docteurs de Milly et Bouvier, professeurs agrègée à la faculté de médecine de Paris, continuent de diriger avec le plus grand succès le premier établissement formé dans la capitale pour la guérison des jeunes personnes contrefaites, capitate pour ta guernon des journes potenties contrelates. Les cures les plus étonnantes se font journellement dans cet Les cures les plus continues se four journemement dans cet établissement-modèle; et la santé, loin d'en souffrir, s'améliore en meme tems que la taille se redresse. L'éducation se continue pendant le traitement.

ntinue pendant le trancuient. On traite des conditions à l'amiable , à des prix très-modérés, S'adresser, pour les renseignemens, à M. Vernet, phar-

macien, place des Terreaux, nº 13.

AVIS AU COMMERCE.

Vente publique et volontaire, à Bordeaux. Le 1er septembre 1828 et jours suivans, il sera venda publiquement et volontairement dans la salle des ventes de la Bourse, par le ministère de Mil. Dupeyron et Doris, courtiers, les marchandises ci après designées, provenant des chargemens des navires Balguerie-Stuttemberg, Nancy, Elizabeth, Gonzalve et Madras, venus de Calcutta, Allepey et Madras;

Savoir :

Savoir :

1700 caisses indigo Bengale.

30 caisses dito Manille.

30 caisses dito Madras.

1800 robins poivre lourd.

Il sera dresse un catalogue des lots, qui expliquera les conditions auxquelles ces marchaudises serout vendues, et qui indiquera les lieux où elles pourront être vues.

Les échantillons seront exposés huit jours avant la vente.

### PAQUEBOTS A VAPEUR SUR LA SAONE.

REPRISE DE SERVICE.

Départ de Lyon, tous les jours à 5 heures précises du matin. Idem de Chalons, - 6 112 idem.

#### POUR LES ILES MAURICE ET BOURBON Partira le 15 septembre prochain le brick français

Félicité et Fortané, du port de 266 tonneaux, careucite et rortane, pitaine Delescouble.

Ce navire est chevillé et doublé à neuf en cuivre, avec des emménagemens très-commodes pour les passagers, qui seront très-bien logés et traités.

Pour y charger ou prendre passage, s'adresser à M. B. Fabry; au capitaine à son bord; ou à M. Schielloto, courtier royal interprète , quai Monsieur , n° 1.

Un jeune homme de 25 ans, voyageur de commerce, désirerait se placer comme commis sédentaire dans une maison de commerce quelconque ; il se chargerait de préférence de la comptabilité, et fournirait toutes les garanties désirables. S'adresser à MM. Gaillard frères, quai St-Clair, nº 10.

GRAND-THÉATRE PROVISOIRE.

Relache. — Dimanche, septième représentation de Mile Mars. MISANTROPIE ET REPENTIR, drame. — LES JEUX DE L'A. mour, comédie.

THÉATRE DES CÉLESTINS.

LES GRISETTES, VAUDEVIILE. — LE VIEUX MARI, VAUD. —

LE DIABLE COULEUR DE ROSE, VAUD. — LA MANIE DES PLACES,

BOURSE DU 13. Cinq p. 010 consol. jouis, du 22 mars 1828. 107f 25 107f 107f 10 15 Trois p. 010, jouis, du 22 juin 1828. 72f 55 45 50 55 50 45. Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1827. 1867f 50. Rentes de Naples.

Cert. Falconnet de 25 ducats, change variable, jouis. de janviet Id. français, de 59 ducats chan. fixe 423 43159, jouis. de janviet

Oblig. de Naples, emp. Rothschild, en liv. ster. 25f. 50. Bente d'Espagne, 5 p. 010 cert. franç. Jouis. de mai 1828. Empr. royald'Espagne, 1825. Jouis. de janv. 1828. 72 114. Rente perpétuelled'Esp. 5p. 010. Jouis. de janv. 48 114. Mét. d'Autriche 1000 fl. 125f de rente. Ad. Rothschild. Emp.d'Haiti rembonrs. par 25.ème. Jou.dejuil. 1828. 625f.

LYON, IMPRIMERIE DE BRUNET, GRANDE RUE MERCIÈRE, Nº 44.